

Tribune libre

Groupe de la majorité municipale

Les réformes Sarkozy : une atteinte au développement des communes

Les réformes du gouvernement continuent, à un rythme accéléré, de semer la confusion sans concertation et dans la précipitation.

Portant souvent atteinte à des droits fondamentaux au niveau de la santé, de l'école, de la protection sociale, les derniers en date concernent l'avenir de nos communes à travers la réforme de la Taxe Professionnelle, des collectivités territoriales et des services publics.

Ces dernières réformes vont entraîner un arrêt de la décentralisation avec retour à un État centralisateur fort et constituer une atteinte au service public par une privatisation rampante (réforme de La Poste).

La suppression de la Taxe Professionnelle

La loi des finances pour 2010 supprime la Taxe Professionnelle et crée une nouvelle Contribution Économique Territoriale (CET) composée de deux cotisations : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces deux nouveaux impôts ne remplacent pas les ressources de la T.P. puis-

qu'il est prévu par cette réforme un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les entreprises industrielles.

Outre la diminution des ressources pour les communes, la réforme de la T.P. supprime le lien privilégié entre la commune et l'entreprise qui s'établit sur le territoire. Le taux de l'impôt ne sera plus voté par la commune, mais géré au niveau national. Aucune garantie n'assure à ce jour les compensations nécessaires par l'État.

Les conséquences sur les investissements de la commune comme les aides indirectes accordées aux entreprises sont prévisibles. Cette diminution des ressources entraînera soit un ralentissement, voir un renoncement à certains équipements, soit leur réalisation mais avec une augmentation des impôts locaux payés par les ménages.

De plus, un certain nombre d'équipements et de projets communaux ne peuvent être réalisés qu'avec des cofinancements du Conseil Général et du Conseil Régional. La suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation des cofinancements empêcheront désormais ces aides pour les communes.

La réforme des collectivités territoriales

À travers une réorganisation des Conseils Régionaux et Généraux (fusion et restructuration des Conseillers Généraux et des Conseillers Régionaux), il y a une volonté recentralisatrice du gouvernement : les responsables locaux devenant de simples exécutants de l'État.

La limitation des compétences des Conseils Généraux et Régionaux, le regroupement autoritaire des communes par le Préfet dont les Communautés de communes, le regroupement voire la disparition de certains cantons et départements menacent la démocratie de proximité telle qu'elle s'exprime actuellement dans les collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de Carbonne a voté à l'unanimité une motion exprimant ses inquiétudes face aux risques de cette réforme pour les communes. Cette motion demande au gouvernement d'engager une véritable réforme des finances locales et de renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Groupe de l'opposition municipale



La tribune libre du groupe Carbonne, ma ville ne nous a pas été transmise par ses représentants.